

Canada, parce qu'il portait atteinte à la langue d'une partie de sa population et que cette partie de la province n'était pas représentée comme devait l'exiger le chiffre de sa population. Les Hon. Ferguson, Sullivan et de Blaquière parlèrent contre ce dernier amendement et la Chambre s'étant divisée, Mr. Quesnel se trouva *seul*. Honte aux autres Canadiens-Français du Conseil! L'amendement de M. Joliet fut également perdu à une grande majorité.

Dans la Chambre d'assemblée, Mr. Robert Christie en prenant son siège, présenta une pétition contre le retour de Mr. Hamilton pour le comté de Gaspé. La pétition fut mise sur la table et la Chambre se forma en comité sur l'Adresse, Mr. Cameron, du comité spécial, lut une série de résolutions au nombre de quinze, qui n'étaient que l'écho de l'Adresse. Plusieurs membres libéraux alors demandèrent que la Chambre s'ajournât et que les résolutions fussent traduites en français et imprimées: ce à quoi s'opposa Mr. Ogden disant que lui et ses collègues étaient prêts à discuter sur l'heure sur le mérite des résolutions, Mr. Buchanan se leva et dit qu'il espérait que les officiers de la couronne en Chambre ne différeraient pas plus longtemps à expliquer leurs vues sur le gouvernement responsable. Il s'ensuivit quelque confusion au milieu de laquelle Mr. Draper, Procureur-Général du Haut-Canada, se leva et aborda la grande question du gouvernement responsable. Il dit que le gouvernement reconnaissait que le pays ne pouvait être gouverné à moins que l'harmonie ne régnât entre l'Exécutif et la Chambre d'Assemblée et qu'un des moyens, que les circonstances pourraient rendre nécessaire pour produire cette harmonie, est le renvoi des officiers du gouvernement siégeant dans la Chambre. Il soutint pourtant que les membres du gouvernement ne devait pas être considérés comme responsables à la Chambre, mais qu'ils ne le seraient comme avant qu'au gouverneur. "Il est vrai, dit Mr. Draper, que nous ne sommes pas responsables à vous. Nous demeurons responsables au gouverneur; mais si nous lui donnions des avis contraires à vos vœux, il nous obligerait de résigner." Les Membres de la Chambre se montrèrent différemment affectés de ces paroles et il s'ensuivit un *brouhaha* qui dura quelque tems. Mr Boswell demanda à la fin si les officiers de la couronne résigneraient dans le cas qu'ils n'obtiendraient pas la majorité sur une question purement locale. Le *banc des ministres* répondit affirmativement. Plusieurs membres applaudirent et s'écrièrent: " nous avons enfin le gouvernement responsable." La Chambre s'ajourna alors au lendemain.—*Aurore*.

PUBLIÉ PAR J. C. PRINCE, P^{TRE}. DE L'ÉVÊCHÉ. } MONTREAL:
 IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET, IMPRIMEUR. } RUE ST. DENIS.

